Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Droit des étrangers avec un visa étudiant

Par Visiteur

Bonjour,

Mon mari est entré régulièrement en France avec un visa étudiant le 11 septembre 2001, nous sommes mariés depuis le 9 juillet 2010 et justifions de plus de 6 mois de vie commune.Son oqtf date de plus de un an.Or, un fonctionnaire de la préfecture de paris refuse de prendre en compte notre demande de visa long séjour conjoint de français depuis la france et ce malgré l'art 211 du ceseda qui introduit un régime dérogatoire aux conjoints de français.
De plus, une autre fonctionnaire de cette même préfecture nous avait donné une liste de pièces à apporter au titre de cet art 211 du ceseda.
Merci de me tenir informée, nous sommes trés perdus.

Par Visiteur

Bonjour Madame

Malheureusement le fonctionnaire a raison car la possibilité de demander un visa long séjour depuis la France est réservé aux conjoints de français qui sont en situation régulière or ce n'est pas le cas de votre mari.
De ce fait votre mari doit retourner dans son pays d'origine afin de solliciter ce visa.

cordialement